



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit juillet à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 04 juillet 2019 s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Daniel FAYARD, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie DUVAL, M. Gérard CIMETIÈRE, Mme Marie-Claude AOUDIA, M. Frédérick BAGNARD, M. Éric BROSSE, M. Didier DULAC, M. Thierry MOËNE, Mme Sylviane GANDREY, M. Lilian CHANEL

Absentes : Mme Karine AVERLY, Mme Nadine DELAHAYE, Mme Elisabeth VALETTE,

Excusés : Mme Emilie ROSIER, M. Claude ANDREANI donne procuration à M. CIMETIERE

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude AOUDIA

DELIBERATIONS

- **Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 13 mai 2019**

Vu le compte-rendu du conseil municipal du 13 mai 2019,

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'approbation de ce compte rendu.

Adopté à l'unanimité.

- **Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 03 juin 2019**

Vu le compte-rendu du conseil municipal du 03 juin 2019,

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'approbation de ce compte rendu.

Adopté à l'unanimité.

- **Convention pour télétransmission avec la préfecture**

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L231-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité,
- **DECIDE** par conséquent de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le préfet du Rhône, représentant l'Etat à cet effet,
- **DECIDE** par conséquent de choisir le dispositif BL Échanges Sécurisés de Berger Levraut et de conclure à cet effet une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité via la plateforme Berger Levraut.

- **DM n°1 Budget communal**

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14,
VU le budget primitif 2019

Après le vote du budget primitif, le conseil municipal a la possibilité de modifier le budget de la commune jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

Madame DUVAL présente la décision modificative n°01 du budget principal 2019, suivant le tableau ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 10226 : Taxe aménagt Verst sous-densité		195.00 €
TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves		195.00 €
R 10222 : FCTVA		195.00 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves		195.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

- **Budget Annexe**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reporter la délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- RIFSEEP : Le comité technique du centre de gestion a émis un avis défavorable
- Urbanisme / Instruction des permis par la CCSB : L'instruction des permis de construire revient régulièrement, malgré le surcoût engendré. Une « seconde » instruction se fait donc en mairie en prenant en compte les éléments complexes du PPRNI entre autre. Les permis seront donc à nouveau traités en interne
- Location de la maison communale : des travaux ont été fait par l'un des employés communaux
- Secrétariat : embauche à temps partiel au secrétariat : Déborah MONCHANIN pour 12h / semaine en remplacement de la secrétaire principal en congé.
- Brulage de déchets par le paysagiste à la passerelle : un courrier lui sera envoyé
- Devis City Parc : Le devis proposé par Eiffage est trop cher (37665.00€), une autre solution est recherchée avec l'entreprise Auclair.
- Les créneaux de piscine 2019-2020 pour l'école ont été définis : il s'agit des jeudis de 15h10 à 15h45 pour 2 classes.
- Compte-rendu du conseil d'école, 113 élèves sont actuellement inscrits pour la rentrée 2019.
- Réseaux égouts : Chemin de Saône et Route de Villeneuve sont en attente de passage caméra.
- SUEZ : Listing pour vérification, attente retour.
- Dragage de la Saône sur 405 km pour 300 000 m3 sur 10 ans. (Cf arrêté inter préfectoral portant sur le renouvellement d'autorisation au titre des articles R. 171-49 du code de l'environnement des opérations de dragage d'entretien du chenal de navigation et ses ouvrages annexes sur la Saône.)
- Recherche archéologiques dans la Saône du PK54 au PK65.
- Assurance : Un dossier de demande de remboursement auprès de l'assurance d'un particulier est en cours route de Villars suite à une branche tombée sur un fil électrique.
- Finalisation du PPRI de l'Ardières, Taponas n'est pratiquement pas concerné.
- Courrier reçu par des habitants de Villeneuve concernant le GAZPAR et la pose d'une antenne relais pour la télérelève : il est convenu de contacter ces personnes afin de les réorienter vers la mairie
- DSC Intercommunale : Dotation de solidarité 14 716 € soit 4,8 % de hausse.
- La Gym Douce demande le renouvellement de prêt de la salle pour 2019/2020 : demande accordée
- La Présidente de l'Association Tap Tip Top, Mme Niger, a pris attache avec Mme Duval pour lui faire part d'un constat de désintérêt des associations en générale par le public. Les associations ont de plus en plus de mal à trouver de nouvelles manifestations pérennes et à rentabiliser celles existantes. Elles manquent de bénévoles, d'intérêt pour la mise en place de nouveautés et de cohésion entre associations.
Ce constat établi par Mme Niger, il est sollicité l'aide de la commune : un « forum » des associations pourrait être proposé et voir le jour : dates à revoir en fonction des décisions prises par Tap Tip Top et les autres associations communales consultées par Mme Niger. Il est précisé que la Mairie ne peut jouer qu'un rôle bienveillant dans la gestion des associations (mise à disposition de locaux par exemple), mais pas intervenir directement, ce n'est pas son rôle.
- Compte rendu de la réunion gestion des déchets (NB : nouvelles consignes de tri dès 06/2020 avec des nouveautés à mettre dans les colonnes de tri sélectif emballages
- Compte rendu du CA du centre social du 4/6/19
- Terrain du city stade : devis 1140 € TTC par jour pour avoir l'aide d'un poseur pour les jeux ; hors, il ne participe pas à la pose, c'est juste une aide technique : le conseil propose de trouver une autre solution
- DGF 2019 : 62085 € (en baisse de 2000 € par rapport à N-1)

- Taxe additionnelle : fond de péréquation : 55 415 €
- Eglise : Le montant maximum des travaux (charpente, échafaudage, couverture et zinguerie) est estimé à 177 574 €. A cela viendrait se déduire les éventuelles dons ou fonds récoltés de diverses institutions actuellement en cours de sollicitation.
Il est proposé par la DRAC et la Fondation du Patrimoine de classer l'église entièrement et non une partie comme actuellement afin de mettre plus de chance de notre côté pour obtenir des subventions. Le reste à charge fera t'il l'objet d'un emprunt communal ? Cela sera décidé une fois le dossier plus avancé.
- Visite par des élus les 9 et 10/07/19 de stations de méthanisation avec SUEZ
- Courrier de Mr Bernard ANDRE lu : remerciements pour pavés remis en place sur une voirie ; et courrier de demande de dégrèvement
- Compte-rendu de la commission sport NB : passage du tour de France le 13/7 entre 8 h et 13h dans la région
- Il est signalé que la route menant au Burger King est de plus en plus dégradée

Tour de table

La séance s'est achevée à 23h15

